



COP 30

**AGIR POUR UNE ADAPTATION
CLIMATIQUE QUI NE LAISSE
PERSONNE DE CÔTÉ**



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**



OCTOBRE 2025

À l'approche de la COP 30, le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux, SAF/FJKM (Madagascar), Caritas Brésil et le Secours Catholique – Caritas France appellent à une action forte pour une adaptation climatique juste, qui soit véritablement à la hauteur des enjeux, et fondée sur les besoins des populations les plus vulnérables. Nos associations ont mené une enquête dans 14 territoires pour documenter les réalités locales et construire des recommandations ancrées dans le vécu des communautés. Dans un contexte marqué par l'aggravation rapide des effets des changements climatiques, l'adaptation juste doit devenir une priorité afin d'assurer la protection et le respect des droits des plus vulnérables. Pour ce faire, un préalable essentiel implique que les États parties à la COP, notamment les pays historiquement les plus émetteurs, augmentent leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

JUSTICE CLIMATIQUE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : UN MÊME COMBAT

Nos organisations l'observent de plus en plus chaque année : **les impacts des changements climatiques accentuent la pauvreté**. C'est d'autant plus vrai que les personnes en précarité n'ont pas les mêmes moyens que les autres pour s'adapter et rebondir après des chocs climatiques. Or bien souvent, **les personnes les plus pauvres sont les oubliées des politiques climatiques**. Face à ce constat, **nous sommes allés à la rencontre de personnes impactées par les changements climatiques, mais aussi d'acteurs de terrain** sur différents territoires : dans l'Etat d'Amazonas au Brésil, où les sécheresses et les inondations sont de plus en plus graves ; dans le gouvernorat de Mahdia en Tunisie où les sécheresses sont de plus en plus intenses et répétées ; dans la région de Sava à Madagascar et sur les îles de la Réunion et de Mayotte où s'alternent cyclones et sécheresses ; en Guyane et en France hexagonale où s'accroissent sécheresses, inondations et érosion côtière. Au total, **plus de 150 personnes nous ont livré leurs témoignages, que nous avons ensuite analysés** pour identifier les impacts de ces chocs climatiques et les besoins des personnes.

Ces témoignages ne laissent aucun doute : les effets des changements climatiques se font ressentir de plus en plus intensément aux quatre coins du monde avec **des impacts nombreux et variés : sur l'habitat, les infrastructures, l'agriculture, l'accès à l'eau, les transports, l'éducation, la santé physique, la santé mentale, les dépenses et la stabilité économique des ménages**. Dans ce contexte, le manque de gestion du risque et l'insuffisance des politiques d'adaptation créent un **cercle vicieux où la précarité est à la fois une cause de la vulnérabilité aux chocs climatiques, mais aussi une conséquence de ces derniers**.

“ Les femmes seules, les célibataires, les personnes retraitées sont beaucoup plus vulnérables que les jeunes qui rebondissent plus vite et les jeunes familles avec des enfants en bas âge qu'on passera toujours prioritaires parce qu'on logera les enfants. [...] C'est comme si on ne faisait pas partie de la société. Les oubliés de la société, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes seules.” Marie-France, habitante des Alpes Maritimes, était locataire d'une maison qui a été emportée pendant la tempête Alex en 2020. Elle s'est alors retrouvée sans logement et peu accompagnée pour faire face au traumatisme qu'elle a vécu.

D'un côté, **la précarité rend en effet plus vulnérable aux chocs climatiques**. Les personnes déjà fragilisées (en situation de rue, n'ayant peu ou pas de revenus) sont plus susceptibles de vivre dans des zones exposées car les terrains y sont moins chers, parfois non réglementés, ou considérés comme non constructibles, hébergeant des personnes qui n'ont pas accès à d'autres formes de logement. Leurs habitats peuvent être très précaires et donc à la fois plus exposés et moins résistants aux événements climatiques extrêmes. Elles ont alors d'autant plus de difficultés à s'en relever qu'elles cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité (âge, genre, statut administratif irrégulier, isolement social, précarité économique, éloignement de la décision politique...).

“ Au niveau de l'habitat, tout ce qui est précaire est parti [...] ceux qui vivaient dans les baraques de tôle sont, en immense majorité, des étrangers en situation plus ou moins régulière et qui, eux, ont tout vu partir.” Marc, salarié du Secours Catholique durant le cyclone Chido qui a balayé l'île de Mayotte en décembre 2024.

D'un autre côté, **les chocs climatiques engendrent plus de précarité** : les dépenses pour les besoins de base explosent, tandis que les revenus diminuent, surtout lorsque le travail dépend du climat comme c'est le cas pour les agricultrices et agriculteurs. Ce déséquilibre entraîne un appauvrissement durable, qui rend tout rebond plus difficile, particulièrement pour les personnes déjà fragilisées.

“ La sécheresse nous a beaucoup affectés en réduisant les pâturages et la végétation. On a énormément souffert. Avant, mon mari et moi pouvions remplir une ou deux charrettes d'herbe par jour pour nourrir le bétail. Nous avons cessé d'utiliser les herbes naturelles comme aliment principal du bétail. Nous avons été contraints de recourir aux fourrages industriels, comme le foin. [...] Mon revenu a baissé alors que mes dépenses ont augmenté. Puisque ma seule source de revenus est l'élevage de vaches et la vente de lait, j'ai dû emprunter de l'argent pour nourrir mon bétail : j'ai été obligée de m'endetter pour ne pas laisser mes vaches sans nourriture. [...] Notre situation matérielle et familiale s'est détériorée. Je n'arrive plus à subvenir aux besoins de ma famille comme avant.” Hnia, éleveuse dans la région de Kerker (Tunisie) où les effets d'une sécheresse prolongée empêchent la pousse des pâturages, la contraignant à acheter des aliments industriels coûteux pour nourrir son bétail alors que le prix de vente de son lait reste bas.

Le sentiment dominant est celui d'un basculement irréversible, un « avant » et un « après », et d'une obligation de tout repenser : les modes de vie, les systèmes agricoles, les politiques publiques. Pourtant, les réponses restent largement insuffisantes.

“ Chez nous, dans notre localité, il n'y a eu aucun soutien extérieur. Ici, on dirait qu'on est devenus invisibles. Il n'y a eu aucune aide pour la reconstruction des maisons, alors que notre village a été gravement endommagé. ” Bakatestao, habitant d'une commune du Nord-est de Madagascar touchée par des cyclones à répétition.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE VERS LA COP 30

La COP 30, qui se tiendra en Amazonie brésilienne en novembre 2025, est une étape déterminante : **dix ans après l'Accord de Paris**, les États se doivent de **renforcer leurs engagements en matière de réduction des émissions, élément indispensable du régime climatique**, mais également de **faire progresser l'agenda de l'adaptation, du financement, des pertes et dommages et de la justice climatique**.

L'adaptation est un enjeu central des politiques climatiques, mais elle ne peut être effective sans être pensée de manière juste. Le GIEC met en avant les principes de justice climatique à prendre en compte dans les options d'adaptation. **Il s'agit de garantir une répartition équitable des bénéfices et responsabilités liés aux réponses climatiques, de reconnaître les savoirs et les priorités des populations concernées, et de considérer la participation des personnes aux processus de décision.** C'est sur cette base que l'adaptation peut devenir un levier de transformation sociale, et non une simple réponse technique.

“ Mes craintes, c'est qu'en fait, on apporte des solutions pas adaptées à notre territoire pour pouvoir faire face à ces changements climatiques. Il faut vraiment, quand on apporte ces solutions-là, qu'on réfléchisse à qui on est, et surtout, dans quel milieu on est. En fait, nous sommes amazoniens. Il faut vraiment que les solutions soient amazoniennes. [...] Et en fait, arrêter d'essayer d'importer des solutions qui viennent de l'extérieur. Les solutions, c'est nous qui devons les apporter. C'est nous qui devons les proposer. Et non pas les subir. ”
Franck, expert dans la gestion de l'eau en Guyane.

Dans les territoires où nous avons mené nos travaux, les personnes et les communautés confrontées aux sécheresses, aux inondations ou encore à l'érosion côtière rappellent l'urgence de mettre la justice au cœur des politiques d'adaptation. **Il est crucial que les engagements pris à la COP 30 reflètent les besoins réels des populations affectées et donnent une place centrale aux solutions construites localement.**

“ Comment vont-ils nous représenter, comment vont-ils agir pour nous, s'ils ne viennent pas nous demander ce que nous voulons, ce que nous ressentons ? Il faut faire cette consultation. Parce que chaque bras de rivière est une réalité différente. Chaque communauté a sa façon de penser et sa façon d'agir. ” Terezinha, leader de la communauté Gavião dans l'Amazonie brésilienne.



ÉLODIE PERRIOT / SCSF

NOS RECOMMANDATIONS

FINANCER L'ADAPTATION DE MANIÈRE JUSTE ET ACCESSIBLE 01

Malgré l'appel, au sein de l'Accord de Paris, à équilibrer financement de l'atténuation et de l'adaptation, cette dernière reste largement sous-financée, avec des montants très en deçà des besoins. Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), il faudrait 215 à 387 milliards de dollars par an d'ici 2030 pour financer l'adaptation des pays en

développement¹. Les financements publics internationaux dédiés à leur adaptation ont quant à eux été estimés à 28 milliards de dollars pour l'année 2022². De plus, **les financements disponibles transitent souvent par des canaux complexes et peu accessibles aux acteurs locaux**. Toujours selon le PNUE, moins de 17 % de l'ensemble des flux dédiés à l'adaptation entre 2017 et 2021 ont été orientés vers les communautés locales³. Les limites tant quantitatives que qualitatives des financements dédiés à l'adaptation révèlent un sérieux manque de pays historiquement les plus émetteurs, pourtant responsables de soutenir l'adaptation des plus vulnérables.

- 1 United Nations Environment Programme (2023). *Adaptation Gap Report 2023 : Underfinanced. Underprepared. Inadequate investment and planning on climate adaptation leaves world exposed*. Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/43796>.
- 2 United Nations Environment Programme (2024). *Adaptation Gap Report 2024 : Come hell and high water — As fires and floods hit the poor hardest, it is time for the world to step up adaptation actions*. Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/46497>.
- 3 United Nations Environment Programme, 2023.

En effet, la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) repose sur le principe de responsabilités communes mais différenciées, qui implique un soutien accru des pays historiquement les plus émetteurs à l'atténuation, à l'adaptation et aux pertes et dommages. Lors de la COP 29, un Nouvel Objectif Collectif Quantifié de finance climat a été adopté, mais celui-ci reste très en deçà des besoins réels, et n'inclut toujours pas d'objectif spécifique pour l'adaptation, ni pour les pertes et dommages : une omission préoccupante.

C'EST POURQUOI, NOUS RECOMMANDONS DE :

- ▶ Augmenter significativement les financements consacrés à l'adaptation, notamment en fixant une cible de financement dédiée, et s'engager à mobiliser des financements publics, sûrs et prévisibles, mobilisés sous forme de dons, afin de ne pas générer de dette supplémentaire.
- ▶ Allouer une plus grande partie de ces financements aux acteurs locaux (organisations de la société civile, collectivités, peuples autochtones...).

CO-CONSTRUIRE DES POLITIQUES D'ADAPTATION FONDÉES SUR LES DROITS ET LES SAVOIRS LOCAUX

Les réponses adaptées à la crise climatique ne peuvent être imposées de façon descendante. Elles doivent s'ancrer dans les réalités du terrain, reconnaître les savoirs locaux et garantir la participation des communautés concernées. Lors de la COP 28, les Parties ont convenu d'un cadre de suivi de l'Objectif Mondial d'Adaptation et un programme de travail, dit UAE – Belém, a été créé dont les travaux devraient être finalisés lors de la COP 30 à Belém.

L'objectif est de définir des indicateurs globaux pour évaluer les progrès en matière d'adaptation sur 7 cibles thématiques : l'eau, l'agriculture et l'alimentation, la santé, les écosystèmes, la protection sociale et la réduction de la pauvreté, l'héritage culturel et les infrastructures. **L'enjeu est d'inclure des données communautaires ou locales** afin d'éviter que les indicateurs ne soient trop technocratiques ou basés uniquement sur des données nationales ou internationales.

C'EST POURQUOI, NOUS RECOMMANDONS DE :

- ▶ S'assurer que les indicateurs qualitatifs dans le programme de travail UAE – Belém incluent le recueil de témoignages auprès de personnes affectées par les changements climatiques ainsi que des indicateurs de moyens, afin d'évaluer l'intégration des communautés et acteurs locaux dans l'élaboration des décisions qui les concernent et d'éviter les risques de maladaptation.
- ▶ Garantir que les Plans Nationaux d'Adaptation accordent une attention particulière aux personnes confrontées à des inégalités structurelles (femmes, personnes en précarité, populations autochtones) et prévoir des programmes ou des financements dédiés à ces publics spécifiques.

SOUTENIR DES SYSTÈMES AGRICOLES RÉSILIENTS ET LE DROIT À L'EAU

L'agriculture paysanne, en particulier celle portée par les femmes, est en première ligne face aux effets des changements climatiques. Pourtant, elle joue un rôle clé dans l'adaptation, à condition d'être soutenue par des politiques publiques cohérentes, fondées sur l'agroécologie : des pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes et des savoirs locaux. Ces approches sont discutées dans

les négociations climat au sein du programme de travail sur l'agriculture de la CCNUCC⁴. Il est essentiel qu'elles y soient pleinement reconnues comme des solutions structurelles.

C'EST POURQUOI, NOUS RECOMMANDONS DE :

- ▶ Soutenir l'agroécologie comme solution d'adaptation durable, garantissant la santé des sols, de l'eau et de la biodiversité.
- ▶ Intégrer dans les Plans Nationaux d'Adaptation le soutien à l'agroécologie avec des financements ciblés pour les petits producteurs et productrices, éleveurs et éleveuses.
- ▶ Garantir, via les Plans Nationaux d'Adaptation, le droit à l'eau pour toutes et tous : quantité suffisante, qualité, accessibilité géographique et financière.

RÉPONDRE AUX PERTES ET DOMMAGES DE MANIÈRE ÉQUITABLE 04

De nombreuses communautés subissent déjà des impacts climatiques irréversibles, par manque de moyens et de conditions adéquates pour y faire face : pertes économiques et non économiques, destruction de logements, terres devenues incultivables, déplacements forcés, ou encore pertes culturelles. **Plus l'adaptation est retardée ou insuffisante, plus ces pertes s'aggravent.** Il y a également un besoin de financement accru pour les pertes et dommages, afin d'aider les populations à se relever des catastrophes, y compris en indemnisant la perte de leurs habitations, de leurs récoltes et de leurs moyens de subsistance. La création du fonds Pertes et dommages lors de la COP 27 a marqué une avancée historique, mais son efficacité dépendra de financements suffisants, pérennes et

accessibles aux populations les plus touchées. Le résultat de la COP 29 sur le Nouvel Objectif Collectif Quantifié n'a pas explicitement sécurisé un financement à long terme pour les pertes et dommages.

C'EST POURQUOI, NOUS RECOMMANDONS DE :

- ▶ Faire des pertes et dommages un des piliers de la CCNUCC, au même titre que l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre.
- ▶ Garantir la mise en œuvre rapide et équitable du Fonds dédié aux pertes et dommages, avec 100 % de dons et un accès direct pour les communautés locales.
- ▶ Reconnaître les impacts psychosociaux des changements climatiques comme une forme de perte non économique, afin de les rendre éligibles aux financements des pertes et dommages.
- ▶ Accorder une attention particulière aux personnes confrontées à des inégalités structurelles dans les financements débloqués dans le cadre du fonds pertes et dommages, et leur assurer un accès le plus direct possible aux financements.



**L'ADAPTATION EST
UN ENJEU CENTRAL
DES POLITIQUES
CLIMATIQUES, MAIS ELLE
NE PEUT ÊTRE EFFECTIVE
SANS ÊTRE PENSÉE
DE MANIÈRE JUSTE. ”**

⁴ Le programme de travail qui a succédé au travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture s'appelle désormais le « Sharm el-Sheikh Joint Work on the Implementation of Climate Action on Agriculture and Food Security » (SJWA), adopté à la COP 27 en 2022. Il prolonge les travaux du travail conjoint de Koronivia en se concentrant sur la mise en œuvre concrète des actions d'adaptation agricoles et de sécurité alimentaire



Ce projet a été financé par le Secours Catholique-Caritas France et par l'Agence française de développement, dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuel ayant pour but de promouvoir une transition écologique juste. Les idées et les opinions qui y sont présentées n'engagent que ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence française de développement.

Photo de couverture : Gael Kerbaol/SCCF